



Construire ensemble le territoire de demain

SOMMAIRE

Édito	1
Territoire .. mais qu'est ce qu'un SCoT?	1
Composition	1
Calendrier	2
Thématiques	3
L'actu, les prochains rendez-vous	4

Édito

L'arrêté préfectoral fixant le périmètre du SCoT a été pris le 28 décembre 2011. Dès le 29 décembre, le Conseil Syndical se réunissait pour la première fois. Lors de cette séance, le Conseil Syndical s'est constitué, a élu ses membres et a voté la délibération prescrivant l'élaboration d'un SCoT et précisant les modalités de la concertation.

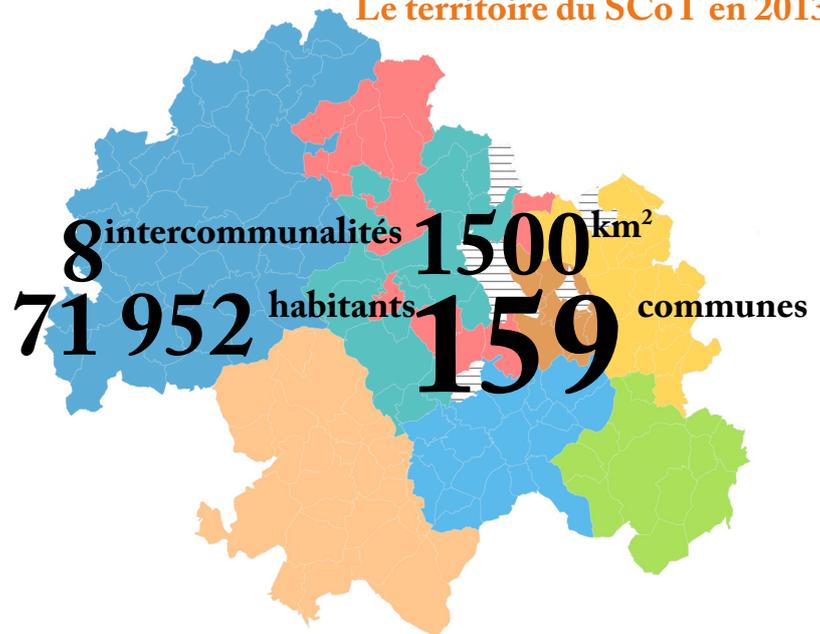
L'année 2012 a été une année de mise en route et de construction de la démarche: mise sur les rails du Syndicat Mixte, définition de la méthode, élaboration des cahiers des charges, réalisation des appels d'offre et recrutement de notre chargée de mission.

Depuis le mois de janvier 2013, le Syndicat Mixte s'est engagé dans le dur avec la réalisation du Rapport de Présentation. Le Rapport de Présentation devra dresser un état des lieux du territoire.

Vous allez donc être sollicités pour participer à son élaboration. Le SCoT est un document qui doit être le fruit d'un travail collectif. Aussi, je souhaite que vous puissiez prendre part, aussi nombreux que possible, aux différents travaux, tout au long de la démarche.

Carmen FRIQUET
Présidente

Le territoire du SCoT en 2013



Le 29 décembre 2011, le Syndicat Mixte du Pays Vesoul Val de Saône s'engageait dans l'élaboration d'un **Schéma de Cohérence Territoriale**.

Le SCoT est un document de planification élaboré à l'échelle de plusieurs intercommunalités. Il définit un **projet partagé**, réunissant l'ensemble des politiques territoriales (urbanisme, habitat, déplacements, équipements commerciaux etc.), afin de **valoriser et de préserver le cadre de vie** des habitants.

La loi Grenelle II précise que le SCoT doit préserver les espaces agricoles, sylvicoles et naturels en diminuant l'artificialisation des espaces. Le schéma doit permettre d'engager une réflexion sur la répartition des commerces et des services, afin que tous puissent y accéder dans les meilleures conditions possibles. Pour répondre aux objectifs du développement durable, ce document doit améliorer les performances énergétiques, diminuer les obligations de déplacements, réduire les émissions de gaz à effets de serre. Enfin, la préservation de la biodiversité et des écosystèmes territoriaux doit passer par l'identification et la remise en bon état des continuités écologiques.



Éléments du SCoT



1 / Rapport de présentation

C'est le fondement du projet SCoT. Son élaboration devra être nourrie par les réflexions du Projet d'Aménagement et de Développement Durable et par les orientations du Document d'Orientations et d'Objectifs. Le Rapport de Présentation comporte un diagnostic du territoire complété par un état initial de l'environnement, une évaluation de l'évolution de la consommation d'espaces, une évaluation des impacts de la mise en œuvre du SCoT sur l'environnement qui doivent permettre de justifier les choix retenus pour le P.A.D.D.

2/ Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Il est l'expression de la vision des élus sur le devenir du territoire, dans le respect des objectifs du développement durable. Il fixe les orientations en matière d'aménagement du territoire, logement, réseaux, transports etc. C'est un véritable manifeste politique.

3 / Document d'Orientations et d'Objectifs + 1 Document d'Aménagement Commercial annexé

Il doit donner des objectifs chiffrés de réduction de la consommation d'espaces afin de préciser les modalités de mise en œuvre du P.A.D.D. Il décline notamment les orientations concernant les continuités écologiques, les performances environnementales, il chiffre les objectifs de production de logements, il détermine la politique de transport et de déplacements, les modalités de l'aménagement commercial etc.

Un Document d'Aménagement Commercial (D.A.C) est annexé au D.O.O. Il fixe notamment la localisation préférentielle des zones d'activité.

2

Calendrier prévisionnel

2011	2013 - 2014	2014	2015	2015 (3 mois)	2016		...	
Délibération de lancement	Elaboration du Rapport de Présentation	Organisation d'un débat sur le P.A.D.D	Elaboration du D.O.O	Arrêt du projet et transmission pour avis	Prise en compte des avis et mise à enquête publique	Avis de la Commission d'enquête, mise au point du projet, approbation	Contrôle de légalité	Mise en œuvre du SCoT suivi, évaluation continue
<i>Porter-à-Connaissance continu du Préfet</i>		<i>Au plus tard, 4 mois avant la délibération d'arrêt du projet</i>		<i>Avis de l'autorité environnementale et des Personnes Publiques Associées*</i>			<i>Deux mois après sa transmission en préfecture, le SCoT devient opposable</i>	



Les thématiques traitées par le SCoT

Abordant de nombreuses thématiques et concernant de nombreux acteurs, le SCoT est nécessairement transversal. Les instances du SCoT doivent être un lieu d'expression collective permettant l'émergence d'un projet politique partagé.

Tous les élus du territoire sont invités à participer aux débats afin de construire collectivement un document qui défende l'intérêt général.



L'actu Les prochains rendez-vous



Les bureaux d'études ont été choisis! Ils seront trois à travailler avec le Syndicat Mixte du Pays Vesoul Val de Saône à l'élaboration du SCoT. Pour les transports et la mobilité, ITEM Conseil & Etude, basé à Besançon a été sélectionné. L'Atelier des Territoires, à Metz, s'occupera de l'évaluation environnementale et de l'analyse de la consommation d'espaces. Enfin, AID Observatoire (Lyon) se consacrera à l'aménagement commercial et au D.A.C. Le Syndicat Mixte sera également conseillé par le Cabinet Olszak pour tous les aspects juridiques.

Parallèlement, l'équipe technique du Pays travaille sur le diagnostic.

Une ébauche de la trame verte et bleue a été présentée le 10 avril aux acteurs de l'environnement et le diagnostic agricole sera présenté le 4 juin.

Des réunions d'information sur le Document d'Aménagement Commercial sont prévues les 12 et 13 juin, à Jussey et Vesoul.

Enfin, des rappels sur la procédure et des ateliers thématiques rythmeront la journée SCoT prévue le 5 juillet (programme détaillé ci - dessous). Cette journée sera co-animée par le Syndicat Mixte et les bureaux d'études qui vous présenteront les premiers éléments de diagnostic.

4
Votre participation aux différents temps du SCoT est la garantie d'un document pleinement partagé, nous vous attendons donc nombreux!

Contacts / Renseignements

Syndicat Mixte du PVVS
6 rue de la Mutualité BP 70452
70 000 Vesoul Cedex

03 63 37 91 31

Chargée de mission SCoT:
Charlotte LE GOUIC
charlotte.legouic@vesoul.fr

Stagiaires:
Agriculture et Trame Verte et Bleue
Hélène KAISER
Virginie VAUTHROT
stagiaire.smpvvs@vesoul.fr

Directrice
Nathalie JABRY

A NOTER DANS VOS AGENDAS!!

RÉUNIONS INFO D.A.C

12 juin, Salle des Fêtes, Jussey, 20h30

13 juin, Maison des Associations, Vesoul, 18h00

JOURNÉE SCoT - 5 juillet 2013

9h30 - 10h : Accueil des participants

10h - 10h30 : Rappel sur la démarche SCoT

10h30 - 12h30: Atelier (au choix)

- Environnement, Agriculture, Consommation de l'espace
- Emplois, économie, commerces
12h - 13h30: Buffet
13h30 - 14h : Rappel sur la démarche SCoT
14h - 16h: Atelier (au choix)
- Transports et numérique
- Services à la personne, services publics, santé
16h - 16h30: Synthèse et perspectives